

Sommeil et folie

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb034_B_f0288

SourceBoite_034_B-17-chem | Folie et Dérailson.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Références bibliographiquesZacchia, Quaestiones medico-legales in quibus eae materiae medicae, quae ad legales facultates videntur pertinere, proponuntur, pertractantur, resolvuntur, Avenione, ex typographia J. Piot, 1657. Ed. 5a.

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 12/01/2021 Dernière modification le 23/04/2021

"Non a p'ter evenire ~~in~~ insanientibus
quam dormientibus."

- qd au c/y jmbt a somnoiller, on ne
s'explique a cause de la multitude des rêves,
de leur hétérogénéité et de leur épiqueur.

Ainsi le ^{curiosum} ~~curiosum~~ est ^{manieus} ~~manieus~~

- mais qd on est endormi, cette hétérogénéité
celle : on se met a rêver ; on voit des
miracles et des choses impossibles ; aussi les
insanientibus se jettent sur beaucoup de
choses "quod in veritate non sunt"

- Enfin, lorsque la cogitation ^{des rêves} ~~est~~
calmée, le dormeur c/y a vu les choses +
claires, "ac vero magis simpliciora"; il est
alors sensible aux mélancoliques, qu'il
reconnaissent les ténèbres et les rêves, ~~mais~~
"in paucis quibusdam solum aberrantes."



Zacchian. q. Med. leg (1657)
Phil. I. Tit II q. II. p 14.

